



**Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale
(CEMAC)**

19^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale s'est réuni, en session ordinaire, le 25 Mai 2009 à Douala, sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, Président en exercice dudit Conseil.

Ont pris part aux travaux :

Pour le Cameroun :

- Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur ESSIMI MENYE, Ministre des Finances.

Pour la Centrafrique :

- Madame Emilie Béatrice EPAYE, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Monsieur Raymond ADOUMA, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et à la Coopération Internationale.

Pour le Congo :

- Monsieur Justin BALLAY MEGOT, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration sous-régionale et du NEPAD ;
- Monsieur Pacifique ISSOÏBEKA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Pour le Gabon :

- Monsieur Noël Nelson MESSONE, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie, et de l'Intégration Régionale, Chargé de la Francophonie et de l'Intégration régionale ;
- Monsieur Charles MBA, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation.

Pour la Guinée Equatoriale :

- Monsieur Baltazar ENGONGA EDJO'O, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration ;
- Monsieur Estanislao DON MALAVO, Ministre des Finances et du Budget.

Pour le Tchad :

- S.E.M. YOOSSEM-KONTOU NOUDJIAMLAO, Ambassadeur de la République du Tchad au Cameroun.

Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ont pris également part aux travaux, le Vice-Président et les autres membres de la Commission ainsi que les premiers Responsables des Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC ci-après : Commission Inter-parlementaire, Cour de Justice Communautaire, BEAC, BDEAC, COBAC, OCEAC et CEBEVIRHA.

Le Conseil des Ministres a été précédé, les 17 et 18 Mai 2009, par les travaux préparatoires du Comité Inter-Etats.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de Son Excellence Monsieur **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, Président du Conseil des Ministres.

Après avoir remercié les Autorités de la République du Cameroun, pour avoir accepté d'accueillir la présente session du Conseil des Ministres et souhaité la bienvenue à Douala à l'ensemble des Ministres membres du Conseil, Monsieur Albert BESSE a rappelé les principales mesures adoptées par la Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC, tenue le 30 janvier 2009 à Libreville, en particulier celles relatives à la lutte contre la crise économique actuelle.

Le Président du Conseil des Ministres a indiqué qu'au regard des grands enjeux et des nombreuses attentes de l'heure, la CEMAC doit tout mettre en œuvre pour parachever l'exécution des mesures édictées par les Chefs d'Etat lors de leur Conférence extraordinaire du 30 janvier

2009, en vue de répondre aux attentes des pays et des peuples d'Afrique Centrale.

Poursuivant son propos, le Président du Conseil des Ministres a insisté sur la nécessité pour la CEMAC de redoubler d'efforts pour la construction de son espace économique. Il a, à cet effet, invité tous les Etats membres à se mobiliser pour le renforcement du Fonds de Développement Communautaire.

Examinant les points inscrits à son ordre du jour, le Conseil, après avoir pris connaissance du dossier relatif à **la lutte contre les effets de la crise sur les économies de la CEMAC**, a recommandé aux Etats membres de mettre en œuvre, avec diligence, les mesures arrêtées par la réunion ministérielle ad hoc tenue le 06 mars 2009 suite aux instructions de la Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etat du 30 janvier 2009.

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de ces mesures, Il a décidé de créer un Comité de veille.

Examinant les suites données aux décisions des Instances dirigeantes de la Communauté, le Conseil a été informé de l'évolution d'un certain nombre des chantiers. Il a pris acte de l'état d'avancement des audits de la BEAC, des diligences accomplies pour la finalisation du Programme Economique Régional (PER), du dossier Air CEMAC ainsi que de l'évolution du programme de renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC.

S'agissant du renforcement des capacités de la Commission, le Conseil a cependant réaffirmé, conformément aux orientations du Programme

des réformes institutionnelles de la CEMAC, la nécessité de doter la Commission d'un personnel de qualité, capable de conduire les missions assignées à la Communauté. Il laisse, par conséquent, la Commission poursuivre le processus jusqu'à son terme.

Au sujet de la conduite du projet Air CEMAC, le Conseil, s'est félicité de l'évolution des négociations avec la SAA. Il a pris acte de la proposition du Comité de Pilotage de ramener le capital de FCFA 24. 000. 000. 000 à FCFA 10. 000. 000. 000, reparti entre les Etats membres (30%), la BDEAC pour les intérêts de la Communauté (30%) et le partenaire stratégique (40%). Cette opération vise l'enregistrement et la certification de la Compagnie en vue du lancement de ses activités.

Informé sur la situation de la grippe A H1N1, le Conseil s'est félicité de ce que les Institutions Spécialisées de la Communauté compétentes en la matière, en particulier l'OCEAC et la CEDEVIRHA, aient pris les dispositions nécessaires qu'impose cette situation. Il a cependant demandé que ces Institutions communautaires collaborent étroitement avec les Etats membres dans l'exécution des actions à mener.

Examinant le point sur **la libre circulation des personnes en zone CEMAC**, le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement du dossier et des conclusions de la réunion des Ministres chargés des questions d'intégration et d'émi-immigration, tenue le 23 Mai 2009 à Douala. Le Conseil a salué le travail accompli et approuvé les recommandations émises par la réunion des Ministres chargés des questions d'intégration et d'émi-immigration. Il a cependant reporté à sa prochaine session l'adoption du projet de Règlement fixant la liste des

bénéficiaires du Passeport CEMAC approuvé par ladite réunion des Ministres.

Abordant les questions de coordination des politiques économiques, le Conseil a examiné et adopté le rapport intérimaire de surveillance multilatérale pour l'année 2008 et les perspectives pour 2009. Il ressort notamment de ce rapport que :

- l'impact de l'environnement économique international caractérisé par les crises alimentaire, énergétique et financière en 2008 a particulièrement affecté les finances publiques dans les Etats membres de la CEMAC avec la chute du cours du brut et que la croissance resterait modérée dans l'ensemble de la zone, sous l'impulsion du contexte favorable qui a prévalu au premier semestre de l'année. Les perspectives macroéconomiques pour 2009, se caractériseraient par un ralentissement de la croissance ;
- les données agrégées en matière de convergence, font apparaître que cinq Etats de la Communauté respectent trois critères sur quatre au 31 décembre 2008 et qu'un Etat membre ne respecte aucun critère. Le critère de l'inflation n'est observé par aucun Etat membre.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté une Directive portant élaboration des statistiques du commerce extérieur et inter-Etats de la CEMAC.

Dans le domaine des politiques sectorielles, le Conseil a examiné et adopté le Règlement relatif au Programme Sous-régional de Développement du Secteur Semencier en Zone CEMAC.

En divers, le Conseil a suivi la communication faite par le Gouverneur de la BEAC sur l'état d'avancement du « Projet de constitution d'un

nouveau Groupe Afrique Centrale au sein de la Banque Africaine de Développement » dont la mise en place avait été décidée par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, lors de sa session du 25 juin 2008.

Il a ensuite suivi la communication de la délégation Tchadienne sur l'agression que subit son pays. Le Conseil condamne fermement les agressions à répétitions dont le Tchad est victime. Il a manifesté sa solidarité à ce pays fondateur de la CEMAC qui aspire à la la paix et au bien-être de son peuple ainsi qu'aux peuples de l'ensemble de la Communauté.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses profonds remerciements à **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, au Gouvernement et au Peuple Camerounais, pour toutes les marques d'attention dont il a été l'objet pendant son séjour à Douala.

Les travaux se sont déroulés dans un esprit de parfaite compréhension et de convivialité.

Fait à Douala, le 25 Mai 2009.

Le Président du Conseil des Ministres,



Albert BESSE